



Montpellier le 17 novembre 2014

Le président du SNSPP-PATS-FO/34,
Monsieur Gal Sébastien
A
Monsieur Michel Gaudy,
Président du SDIS34

Objet : agression d'un sapeur-pompier suite à dysfonctionnements inhérents au CDAU de l'Hérault.

Monsieur le Président,

Le dimanche 19 Octobre 2014, un Sergent-chef professionnel du centre de secours d'Agde s'est sauvagement fait agressé en intervention par des témoins d'une personne victime d'un malaise dans un restaurant.

À l'origine des violences faites au sapeur-pompier, un déclenchement des secours beaucoup trop tardif conséquent à une succession de graves dysfonctionnements inhérents au CDAU de l'Hérault.

Les lacunes organisationnelles, humaines et techniques ont menées à la non prise en compte d'un premier appel des secours passé par des témoins au CDAU de Vailhauquès.
L'opérateur pompier qui a pris l'appel à 14h07 a suivi une procédure interne qui oblige les opérateurs CTA à transférer obligatoirement toute demande de secours au médecin régulateur afin qu'il décide de l'engagement ou non d'un véhicule de secours sapeur-pompier.

Malheureusement l'organisation approximative du CDAU, le manque de moyens humains et l'incompatibilité des systèmes informatiques de traitement de l'alerte SAMU/SIS ont engendré la « perte » de l'intervention : les pompiers n'auraient jamais reçu la demande du régulateur du CRRA15 de dépêcher un VSAV sur les lieux alors que le médecin affirme le contraire.

C'est un deuxième appel (14h43) du requérant, très excité, près de quarante minutes après le premier qui fera prendre conscience de l'erreur et engendrera l'envoi d'une équipe de secours de la caserne d'Agde qui se présentera sur les lieux (14h55) seulement 9 minutes après le départ de l'équipage (14h46).

Devenus hystériques par les délais d'intervention, certains témoins ont pris à partie le chef d'agrès du VSAV arrivé en premier sur les lieux.

Comment est-il possible qu'un CDAU flambant neuf basé au sein d'un SDIS de 1^{ère} catégorie peut-il souffrir d'autant de dysfonctionnements et de procédures internes non conformes à la réglementation (Cf. : *Arrêté du 24 avril 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente*) ?

Proposer- négocier-contracter



Physiquement molesté, le pompier s'est vu prescrire une ITT de sept jours par le médecin de garde de la maison médicale d'Agde après examen et constatations de ses blessures physiques puis prolongée jusqu'au 8 novembre inclus, ses douleurs psychologiques quant à elle mettront des mois voire des années à s'atténuer.

Et c'est grâce à l'abnégation et au professionnalisme de l'équipe sapeur-pompier engagée sur place que la victime a finalement pu être extraite puis transportée vers un centre hospitalier en état d'urgence relative.

Mais combien d'agressions de sapeurs-pompiers ? Combien de drames humains ? Combien de décès tragiques faudra-t-il dénombrer pour que les responsables acceptent de remettre en question le fonctionnement d'un CDAU ouvert à la hâte ?

C'est dans un souci de qualité des services de secours et dans l'intérêt de la préservation et de la sauvegarde des vies humaines que nous demandons le déclenchement en urgence d'un audit approfondi de l'arbre des causes piloté par le CHS afin d'identifier précisément les graves dysfonctionnements dont l'actuel CDAU de l'Hérault est victime et de mettre en place des procédures palliatives adaptées dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, par souci de transparence, nous demandons à ce que notre organisation syndicale soit associée à cette enquête.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer Monsieur le Président nos sincères salutations.

Gal Sébastien.

Copie à :

- Monsieur le Préfet de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, Monsieur Laurent Prévost.
- Monsieur le préfet de la région Languedoc Roussillon, Monsieur Pierre de Bousquet de Florian.

Proposer- négocier-contracter